



Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, par sa délibération du 28/06/2024, numéro 15.3., a approuvé

- **le projet de lotissement lequel prévoit de lotir la parcelle n°720/2142, section B d'Olm, place occupée, d'une contenance de 8,13 ares, située au lieu-dit « Bd Robert Schuman », en deux lots, à savoir le lot numéro 720/LOT 1 d'une contenance de 4,28 ares et le lot numéro 720/LOT 2, d'une contenance de 3,85 ares, pour y construire 2 maisons bi-familiales jumelées, conformément au plan présenté par le bureau de géomètres GEOLUX GO 3.14 S.A. de Bertrange pour le compte de la société ANTONISSEN LUX S.à r.l de Bereldange en date du 05/04/2024.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement, ainsi que sur le site internet communal dans la rubrique « Médiathèque ».



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 28 juin 2024

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 juin 2024

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
M. Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusé : M. Bonifas Larry, Mme Binck-Geschwind Cheryl, conseillers

Point de l'ordre du jour: **15.3.**

Objet: **Lotissement d'un terrain au boulevard Robert Schuman à Olm**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement établi par le bureau de géomètres GEOLUX GO 3.14 S.A. de Bertrange pour le compte de la société ANTONISSEN LUX S.à r.l de Bereldange en date du 05/04/2024 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle n°720/2142, section B d'Olm, place occupée, d'une contenance de 8,13 ares, située au lieu-dit « Bd Robert Schuman », en deux lots, à savoir le lot numéro 720/LOT 1 d'une contenance de 4,28 ares et le lot numéro 720/LOT 2, d'une contenance de 3,85 ares, pour y construire 2 maisons bi-familiales jumelées ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, numéro 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve le projet de lotissement établi par le bureau de géomètres GEOLUX GO 3.14 S.A. de Bertrange pour le compte de la société ANTONISSEN LUX S.à r.l de Bereldange en date du 05/04/2024 qui a pour objet de lotir la parcelle n°720/2142, section B d'Olm, place occupée, d'une contenance de 8,13 ares, située au lieu-dit « Bd Robert Schuman », en deux lots, à savoir le lot numéro 720/LOT 1 d'une contenance de 4,28 ares et le lot numéro 720/LOT 2, d'une contenance de 3,85 ares, pour y construire 2 maisons bi-familiales jumelées.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le président,
Felix Lachen



Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 28 juin 2024



Le secrétaire,
Marco Haas



GEOLUX G.O. 3.14

12, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE

no
mes**XXX**Commune de **KEHLEN**Section **B dite d'Olm**Référence GEOLUX G.O. : 23-60164S
Référence Cadastre : 217038Levé par : LIR + PAT
Dessiné par : AND

Echelle : 1/250

Lieu et Date : BERTRANGE, le 5 avril 2024

L'ingénieur : **Laurence BRUCKER**, géomètre officielSignature : *Bon pour autorisation***Lieu-dit : "Bd Robert Schuman"**Appartient à notre décision
du 28 juin 2024, numéro 15.3

Le conseil communal,

LEGENDE

AE : Ancienne Encoche

BON POUR AUTORISATION DE MORCELLEMENT

ADMINISTRATION COMMUNALE

PROPRIETAIRES

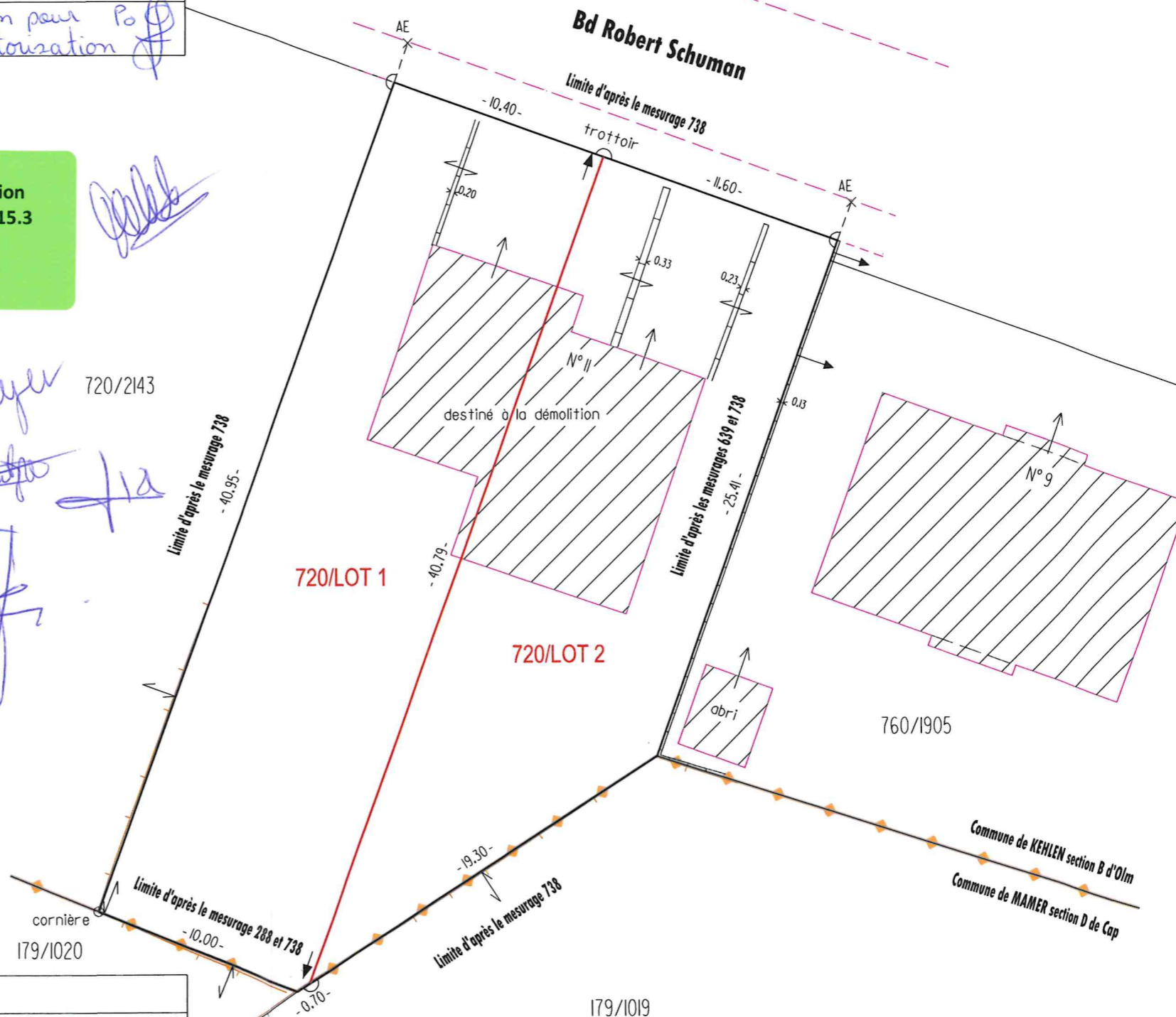
ANTONISSEN LUX
8 RUE DU PONT
L-7245 BERELDANGE
+352 27408840*pa Antonissen lux*

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de **KEHLEN**Section **B dite d'Olm**

Nouvelles parcelles

Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha a ca		Noms
720/LOT 1	place (occupée)	partie bâtiment	04	28	ANTONISSEN LUX S.à r.l.
720/LOT 2	place (occupée)	partie bâtiment	03	85	ANTONISSEN LUX S.à r.l.
Numéro	Lieu-dit		Provenance des parcelles		
720/LOT 1	Bd Robert Schuman		PARTIE 720/2142		
720/LOT 2	Bd Robert Schuman		PARTIE 720/2142		

Remarque :- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.

Noesen
Meyer
Jacob
Ha

720/2143

